

ARGENT A PRETER

Il n'est guère d'institution plus populaire que celle des caisses d'épargne et il n'en est pas qui puisse rendre plus de services. Leur oeuvre est double. Elles doivent provoquer l'épargne en lui donnant à la fois des facilités et de la sécurité. Elles doivent ensuite faire des capitaux reçus et de ceux qu'elles donnent en garantie un usage fructueux pour la collectivité, car si ces capitaux étaient immobilisés sans emploi, tout le monde y perdrait. La première partie de cette tâche est accomplie chez nous et la seconde est l'objet de démarches constantes de la part des membres du Comité des Placements.

Une somme considérable est disponible pour tout emprunteur offrant de bonnes garanties.

Les fonds ou recettes de la Caisse Nationale sont placés en fonds ou débetures de la puissance ou de la province, ou dans les effets publics du Royaume-Uni ou des Etats-Unis d'Amérique, ou dans les fonds ou débetures de municipalité, ou en bien-fonds dans cette province, ou sur privilèges ou première hypothèque, sur des bien-fonds dans cette province, jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas les trois-cinquièmes de l'évaluation municipale.

Pour renseignements supplémentaires s'adresser à M. A. Gagnon, d'administrateur général.

LA FEUILLE

De ta tige détachée,
Pauvre feuille desséchée,
Où vas-tu? — Je n'en sais rien.
L'orage a frappé le chêne
Qui seul était mon soutien...
De son inconstante haleine
Le zéphir ou l'aiglon
Depuis ce jour me promène
De la forêt à la plaine,
De la montagne au vallon;
Je vais où le vent me mène
Sans me plaindre ou m'effrayer;
Je vais où va toute chose,
Où va la feuille de rose,
Et la feuille de laurier.

A.-V. ARNAULT.

ECKOS DES SECTIONS

Chartierville, Comté de Compton. — Le 15 octobre 1911, M. Adé-
lard Bellemare, M. P., a donné une
conférence, le 15 courant, sous
les auspices de M. l'abbé Perrin,
curé de la paroisse. Dix-huit nou-
veaux membres se sont inscrits
dans notre Société, et tout laisse
prévoir de nouvelles adhésions d'ici
à courte échéance.

AVIS

Tout ce qui concerne la rédaction
doit être adressé à M. G.-A. Marsan,
directeur du **Bulletin**, No 20, rue
Saint-Jacques, Montréal.